



Probleme avec agence administrateur de bien

Par **NOWOCIEN**, le **05/01/2012** à **22:51**

Bonjour, rnrnJe suis propriétaire d'un studio à Blaye (Gironde) et l'Agence xxxxxx Immobilier de Pessac est l'administrateur de mon bien et s'occupe de sa gestion et location. rnrnEn mai 2011, mon locataire qui ne payait plus ses loyers depuis de nombreux mois a finalement quitté l'appartement sans laisser de trace ni d'explications... rnrnEn discutant avec le service contentieux et juridique de xxxxxx, on m'avait dit à ce moment là (juin 2011) que puisque la locataire était partie de son plein gré, son dossier en contentieux pouvait être clos après le passage à l'appartement d'un huissier qui établirait un procès verbal de visite des lieux. rnrnAprès cette procédure, mon appartement pourrait être remis en location ou vendu. rnrnPar cet état de fait j'ai décidé de mettre mon appartement en vente à l'issue de la procédure par huissier. rnrnLa responsable du service m'a dit que le dossier devrait se clore d'ici fin juillet (2011) et qu'elle me transmettrait le procès-verbal de l'huissier par courrier ou email. rnrnLe problème est qu'à ce jour (janvier 2012) mon appartement est vide et que l'huissier n'est toujours pas passé et qu'il m'est donc impossible de mettre mon appartement en vente ! rnrnCela fait 7 mois (depuis le départ du locataire) que je téléphone tous les mois à l'agence xxxxxx pour savoir si l'huissier est enfin passé mais à chaque fois on me raconte que soit on sait pas ce qu'il en est, soit qu'il y a eu un problème pour savoir qui de l'agence ou l'assurance devait mandater l'huissier, soit qu'on va faire le nécessaire et on me rappelle...mais on ne me rappelle pas et rien ne bouge ! rnrnJe suis plus que remonté contre cette agence qui ne fait pas son travail et qui m'empêche de mettre mon appartement en vente ! rnrnAvant d'envoyer un courrier à la direction pour exprimer mon mécontentement, j'aurais besoin de savoir quels sont mes recours et moyens de pression contre cette agence pour les contraindre à faire le nécessaire pour que ce foutu procès verbal soit établi dans les meilleurs délais et que je puisse enfin mettre mon appartement en vente ? rnrnrnrnMerci beaucoup pour votre aide et pour m'indiquer la marche à suivre pour que cette agence fasse enfin son boulot ? rnrnCordialement rnrnrnrnPS : J'habite à Nice donc je ne peux pas me déplacer physiquement à l'agence pour taper du point sur la table !

juridique de xxxxxx, on m'avait dit à ce moment là (juin 2011) que puisque la locataire était partie de son plein gré, son dossier en contentieux pouvait être clos après le passage à l'appartement d'un huissier qui établirait un procès verbal de visite des lieux.rnAprès cette procédure, mon appartement pourrait être remis en location ou vendu. [/citation]